



# FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



## Participez à l'amélioration du système de santé français !

Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes souhaite **mieux connaître les différents modes d'exercice de la profession, les comparer aux données existantes des autres professions de santé afin de répondre de manière la plus adaptée aux besoins en santé de la population française.** Une collaboration a été mise en place entre l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES) en juillet 2022 (plus d'informations [en cliquant ici](#)).

L'Ordre souhaite, dans le strict respect de l'utilisation des données personnelles garanti par le Règlement général (UE 2016/679) sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous solliciter pour que vous puissiez indiquer les difficultés et contraintes que vous rencontrez dans l'exercice de la kinésithérapie et identifier ainsi des axes d'amélioration.

Trois questionnaires vous seront soumis durant les dix-huit mois à venir (mode d'exercice, critères d'installation, effet des nouvelles politiques conventionnelles et des nouveaux modes d'exercice).

### POURQUOI RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS QUESTIONNAIRES QUI VOUS SERONT PROPOSÉS ?

Vos retours permettront à l'Ordre d'être force de proposition sur des améliorations nécessaires concernant l'exercice de la kinésithérapie, auprès des pouvoirs publics.

### DES QUESTIONNAIRES SIMPLES, RAPIDES ET AVEC UN TRAITEMENT DES DONNÉES PSEUDONYMISÉES

- Durée du questionnaire : 15 minutes.
- Vous pouvez interrompre la saisie des informations du questionnaire et fermer la fenêtre actuelle avant de valider vos réponses. Les données sont pré-enregistrées, vous aurez seulement à ouvrir de nouveau la fenêtre, à compléter la fin du questionnaire et à valider définitivement vos réponses.
- L'ensemble des données sera pseudonymisé avant leur analyse.

### LE PREMIER QUESTIONNAIRE EST DISPONIBLE ?

Le questionnaire qui vous est proposé jusqu'au 12 août porte sur votre mode d'exercice.

[RÉPONDRE AU PREMIER QUESTIONNAIRE](#)

Confraternellement,

Pascale MATHIEU,  
Présidente du Conseil national  
de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes



Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

